

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**

**SEANCE DU 31 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CHANIER, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs  
Date de la convocation : 24/03/2016  
Date d'affichage : 24/03/2016

**Présents : Mmes MM. Alain CHANIER, Michèle DUFFAULT, Pascal LOT, Lydie BLOYER, Annie JARDOUX, Nicole COSSIAUX, Alain NESSON, Liliane MERITET, Claude BATISSE, Michel HUREAU, Arnaud LAMY, Delphine MICHARD, Jean-Pierre JACQUET**

**Absents excusés : Perrine BIGNOZET (pouvoir Alain CHANIER), Thierry LOBJOIS (pouvoir Pascal LOT)**

**Mme Liliane MERITET est nommée secrétaire de séance.**

**N° 2016/03/31/01**

**SUBVENTION PROVENANT DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE  
POLICE EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE – CHEMIN DES TERRES FORTES**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'aménagement de sécurité établi par le bureau d'études BTM pour la réalisation de travaux sur la voie communale du chemin des Terres Fortes dans sa phase de raccordement avec la rue des Thuelles.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'estimation transmise par le bureau d'études BTM s'élevant à la somme de 13 064,00 € HT soit 15 676,80 € TTC,
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

**N° 2016/03/31/02**

**HONORAIRES MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE, EXTENSION DE L'ECOLE  
MATERNELLE – CREATION D'UNE CLASSE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de l'école maternelle, Mme Céline BARGOIN, architecte, a fait une proposition de forfait d'honoraires de 19 792,50 € HT. Ce montant comprend la prestation de Mme Céline BARGOIN (12 192,50 € HT) et celles des bureaux d'études Sébastien VENUAT (1 800,00 € HT), CHEVRIER Ingénierie (1 900,00 € HT) et LARBRE Ingénierie (3 900,00 € HT).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de forfait d'honoraires de Mme Céline BARGOIN, architecte et des bureaux d'études techniques associés, d'un montant de 19 792,50 € HT soit 23 751,00 € TTC pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de l'école maternelle,
- AUTORISE M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre afférent.

**N° 2016/03/31/03**

## **REMPLACEMENT DU DELEGUE LOCAL DES ELUS AU CNAS**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Il précise que M. Claude BATISSE représente actuellement la commune au sein des instances du CNAS en qualité de délégué local des élus.

Il fait part du souhait de M. Claude BATISSE de ne plus assurer cette fonction.

Afin de pourvoir à son remplacement, il convient par conséquent de désigner au sein du Conseil Municipal un nouveau délégué.

M. le Maire propose la candidature de Mme Nicole COSSIAUX en qualité de déléguée des élus.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de son délégué.

A l'unanimité, Mme Nicole COSSIAUX est élue déléguée locale des élus au CNAS.

### **N° 2016/03/31/04**

#### **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **N° 2016/03/31/05**

#### **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**N° 2016/03/31/06**

**APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE BOULANGERIE**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**N° 2016/03/31/07**

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Sous la présidence de Mme Michèle DUFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2015 qui s'établit ainsi :

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	<b>634 130,00</b>
	Réalisé :	<b>724 263,20</b>
	Reste à réaliser :	<b>11 448,00</b>
Recettes	Prévus :	<b>634 130,00</b>
	Réalisé :	<b>487 601,49</b>
	Reste à réaliser :	<b>82 486,00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	<b>799 698,00</b>
	Réalisé :	<b>893 187,25</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévus :	<b>799 698,00</b>
	Réalisé :	<b>1 106 409,57</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-236 661,71
Fonctionnement :	213 222,32
Résultat global :	-23 439,39

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2015.

N° 2016/03/31/08

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Sous la présidence de Mme Michèle DUFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe assainissement 2015 qui s'établit ainsi :

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	93 637,00
	Réalisé :	80 513,02
	Reste à réaliser :	7 125,00
Recettes	Prévus :	93 637,00
	Réalisé :	84 013,20
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	52 020,00
	Réalisé :	29 894,52
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	52 020,00
	Réalisé :	53 470,20
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	3 500,18
Fonctionnement :	23 575,68
Résultat global :	27 075,86

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe assainissement 2015.

N° 2016/03/31/09

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE BOULANGERIE**

Sous la présidence de Mme Michèle DUFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe boulangerie 2015 qui s'établit ainsi :

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	184 896,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	95 000,00
Recettes	Prévus :	184 896,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	25 874,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	0,00
----------	----------	------

	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe boulangerie 2015.

### **N° 2016/03/31/10**

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2015 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	156 964,86
- un excédent reporté de :	56 257,46
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	213 222,32
- un déficit d'investissement de :	236 661,71
- un excédent des restes à réaliser de :	71 038,00
Soit un besoin de financement de :	165 623,71

**DÉCIDE**, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	213 222,32
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	165 623,71
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	47 598,61
-----	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	236 661,71

### **N° 2016/03/31/11**

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :	15 486,34
-----------------------------------	-----------

- un excédent reporté de :	<b>8 089,34</b>
Soit un excédent de d'exploitation cumulé de :	<b>23 575,68</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>3 500,18</b>
- un excédent des restes à réaliser de :	<b>7 125,00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>3 624,82</b>

**DÉCIDE** à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	<b>23 575,68</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>3 624,82</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN EXPLOITATION (002)	<b>19 950,86</b>
-----	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>3 500,18</b>

**N° 2016/03/31/12**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2015 BUDGET ANNEXE BOULANGERIE**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	<b>0,00</b>
- un déficit reporté de :	<b>0,00</b>
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	<b>0,00</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>0,00</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>69 126,00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>69 126,00</b>

**DÉCIDE**, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015 : DÉFICIT	<b>0,00</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>0,00</b>
-----	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	<b>0,00</b>

**N° 2016/03/31/13**

**FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES 2016**

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des quatre taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des 4 taxes directes locales.

Les taux pour l'année 2016 seront les suivants :

- Taxe d'habitation 24,25
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 12,70
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 32,19
- Cotisation foncière des entreprises 27,09

**N° 2016/03/31/14**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016, COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après délibération, par 14 voix pour et 1 abstention (Michel HUREAU), vote les propositions nouvelles du budget primitif principal de l'exercice 2016:

**Investissement**

Dépenses	:	<b>682 701,00</b>
Recettes	:	<b>611 663,00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	:	<b>816 928,00</b>
Recettes	:	<b>816 928,00</b>

**Pour rappel, total budget :**

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	694 149,00	(dont 11 448,00 de RAR)
Recettes	694 149,00	(dont 82 486,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	816 928,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	816 928,00	(dont 0,00 de RAR)

**N° 2016/03/31/15**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2016, ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après délibération, par 14 voix pour et 1 abstention (Michel HUREAU), vote les propositions nouvelles du budget primitif annexe assainissement de l'exercice 2016 :

**Investissement**

Dépenses	:	<b>56 371,00</b>
Recettes	:	<b>63 496,00</b>

**Exploitation**

Dépenses	:	<b>59 814,00</b>
Recettes	:	<b>59 814,00</b>

**Pour rappel, total budget :**

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	63 496,00	(dont 7 125,00 de RAR)
Recettes :	63 496,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Exploitation</u>		
Dépenses :	59 814,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	59 814,00	(dont 0,00 de RAR)

N° 2016/03/31/16

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2016, BOULANGERIE**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif annexe boulangerie de l'exercice 2016 :

**Investissement**

Dépenses	:	<b>- 15 509,00</b>
Recettes	:	<b>53 617,00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	:	<b>4 050,00</b>
Recettes	:	<b>4 050,00</b>

**Pour rappel, total budget :**

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	79 491,00	(dont 95 000,00 de RAR)
Recettes :	79 491,00	(dont 25 874,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	4 050,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	4 050,00	(dont 0,00 de RAR)

---